

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

◆◆◆◆◆◆◆◆

**Réunion du Comité Syndical
du 17 mars 2021**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1061	20	10	1	7

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **mercredi 17 mars 2021 à 14 h à SAINT-LO**, au Conseil départemental, en présentiel et visio-conférence, sur convocation du 9 mars 2021.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

Secrétaire de séance : M. Jean LEPETIT

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

En présentiel

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL

M. Jean-Paul FORTIN, canton la Hague

Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville, 1^{ère} Vice-Présidente

M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire

En visioconférence

M. Jean-Marc JULIENNE, canton Granville

M. Gilles LELONG, canton Tourlaville

Délégués des EPCI titulaires et suppléante

En présentiel

M. David LEGOUET, Communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président

En visioconférence

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin

M. Jean-René LECHATREUX, Communauté d'agglomération du Cotentin

M. Didier LEGUELINEL, Communauté de communes Granville Terre et Mer

Mme Manuela MAHIER, Communauté d'agglomération du Cotentin

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances

M. Jacques COQUELIN, canton Valognes

M. Jean MORIN, canton Créances

Délégués des EPCI titulaires :

M. Alain BACHELIER, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Claude BOSQUET, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin

M. Daniel LECUREUIL, Communauté de communes Granville Terre et Mer

Mme Céline LAUTOUR, Communauté de communes de la Baie du Cotentin

M. Jean-Marie POULAIN, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

**Modification du plan de financement du projet COGECO
COopération pour la GEstion des Coquillages (Coquille Saint Jacques et Buccin)**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport du 17 mars 2021 explicité en séance ;

Vu la délibération N°1000 du comité du SMEL du 25 septembre 2019 relative au projet COGECO entre le SMEL, le Comité Régional des Pêches et Elevages Maritimes de Normandie (CRPMEMN), le CRPMEM de Bretagne, pour une gestion durable des pêcheries régionales Coquille Saint-Jacques et Buccin et le plan de financement prévisionnel établi ;

Considérant la décision du CRPMEM de Bretagne qui, faute de moyens techniques et humains, ne peut s'engager dans le projet en 2020, et venant modifier le plan de financement ;

Le Comité du SMEL, à l'unanimité des participants,

Approuve la modification du périmètre du programme COGECO pour permettre sa poursuite avec le SMEL, chef de file et le CRPMEM Normandie, partenaire, en conservant le soutien financier au titre du DLAL FEAMP, dont le taux est revu à 80 %, faute de coopération inter-GALPA, dont le budget prévisionnel est désormais modifié comme suit :

- Coût total du projet : 211 963,30 €,
dont 112 984,17 € pour le SMEL et 98 979,13 € pour le CRPMEM
- Aide FEAMP : 84 785,32 €,
dont 45 193,67 € pour le SMEL et 39 591,65 € pour le CRPMEM
- Aide Région Normandie : 84 785,32 €,
dont 45 193,67 € pour le SMEL et 39 591,65 € pour le CRPMEM
- Autofinancement : 42 392,66 €
dont 22 596,83€ pour le SMEL et 19 795,83 € pour le CRPMEM ;

Autorise le Président du SMEL à signer les documents inhérents à la réalisation de ce programme (devis, demande d'aide, conventions,...).

Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Alain NAVARRET

